

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE LE BARROUX

SEANCE DU 21 Février 2023

Nombres de Membres

En Exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

Date de la convocation :
16/02/2023
Date de l'affichage de la
délibération :

Objet :

APPROBATION DU
COMPTE-RENDU DE
LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-trois le 21 février à 20h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil de LE BARROUX Présidence de Bernard MONNET, Maire de LE BARROUX.

Étaient présents : Mmes Pascale PICARD, Maurane ISNARD, Line BERTHOMIER, Myriam THEOULLE, Brigitte D'OLLONE, Bruno BATAILLER, Gilles GRILLET, Marc LARTIGUE, Pascal MENEGATTI, Bernard MONNET, Jean-Philippe MARIN, Gilbert DARUD, Fabien RIME.

Absents excusés : Patricia VANONI, Véronique MARIN.

Excusés ayant donné pouvoir : Patricia VANONI, Véronique MARIN.

Secrétaire nommé : Monsieur BATAILLER

RAPPORTEUR: M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2022 préalablement transmis aux membres du Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote, décide, à l'unanimité, d'ADOPTER le compte rendu de la séance du 14 décembre 2022 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'assemblée.

Fait et délibéré par les membres présents.

Le Secrétaire de séance, Bruno BATAILLER

Le Maire, Bernard MONNET

